



**Consultation publique sur les
dispositions réglementaires
nécessaires à la transposition
du « Paquet Télécom »**

Du 21 juin au 11 juillet 2011

I. Modalités pratiques de la consultation publique

La présente consultation publique est ouverte jusqu'au 20 juillet 2011. L'avis de l'ensemble des parties intéressées est sollicité sur l'ensemble du présent document.

Les réponses doivent être transmises à la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, de préférence par courrier électronique à l'adresse suivante : transposition-telecom-consultation.dgcis@finances.gouv.fr.

Pour toute information ou difficulté, vous pouvez contacter :
Mme Angélique ROCHER BEDJOU DJOU
Experte en charge de la réglementation nationale et européenne
DGCIS
« Le Bervil »
12, rue Villiot
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 44 90 31

La DGCIS pourra publier l'intégralité des commentaires qui lui auront été transmis, à l'exclusion des parties couvertes par le secret des affaires. A cette fin, les contributeurs sont invités à signaler les éléments qu'ils considèrent devoir être couverts par le secret des affaires.

II. Contenu de la présente consultation

L'article 17 de la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques a autorisé, à titre principal, le Gouvernement à prendre, par ordonnance, les dispositions législatives nécessaires à la transposition des directives 2009/136/CE et 2009/140/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 en droit français.

Le projet d'ordonnance relative aux communications électroniques soumis pour avis au Conseil d'Etat, joint à la présente consultation par souci d'intelligibilité, met en œuvre les différentes habilitations prévues par l'article 17 de la loi du 22 mars 2011 précitée et transpose en particulier les dispositions du cadre réglementaire européen des communications électroniques qui nécessitent une modification des dispositions législatives du code des postes et des communications électroniques et du code de la consommation, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.

Afin d'achever la transposition du cadre réglementaire européen des communications électroniques, des textes réglementaires d'application des dispositions issues du projet d'ordonnance précitée sont nécessaires. Elles ont principalement pour objet de modifier la partie réglementaire du code des postes et communications électroniques et de compléter le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le présent document est téléchargeable sur le site de la DGCIS à l'adresse suivante : <http://www.telecom.gouv.fr>, ou sur demande par courrier électronique à l'adresse : transposition-telecom-consultation.dgcis@finances.gouv.fr.